SÉANCE ordinaire

Le 7 mai 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 7 mai 2012, à 19h30, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS: Madame Louisette Langlois, maire, madame la conseillère

Louise David et messieurs les conseillers Robert Smith,

Denis Michaud, Denis Pelchat et Gilles Lambert.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général.

EST ABSENT: Monsieur Noël Huard, conseiller.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

120507.115 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Robert Smith et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu en et ajoutant aux affaires nouvelles les points suivants :

- Bornes incendie Route Leblanc / Secteur Pabos Appropriation du surplus
- Conseil d'administration du TCTIC Nomination d'un représentant de la Ville
- Centre Émilie Gamelin

ORDRE DU JOUR

- OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
- 3. CORRESPONDANCE DEMANDES– AFFAIRES NOUVELLES
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Approbation des comptes à payer
 - 4.2 Octroi de contrat Mise aux normes des systèmes de réfrigération et efficacité énergétique – Arénas de Chandler et Newport
 - 4.3 Pont rouge Recommandation de paiement no.9
 - 4.4 Projet de rénovation de la salle de spectacle Honoraires professionnels Dessau Inc
 - 4.5 Projet « Amélioration de la route verte » Mise de fonds et autorisation de signature
 - 4.6 Fonds d'Intervention Stratégique Régionale 2011-2012 Confirmation de la participation financière de la Ville de Chandler
 - 4.7 Fonds de diversification économique Aménagement terrain Gaspésia et Bloc 96
 - 4.8 Fonds de diversification économique Support informatique (Centre de services partagés)
 - 4.9 Fonds de diversification économique Consultant en démarchage et développement de projets en TIC
 - 4.10 Fonds de diversification économique Cybermarketing

- 4.11 Division des districts électoraux Demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
- 4.12 Coopérative Jeunesse de Services (CJS) 12^e édition Demande d'aide financière
- 4.13 Dossier Fermes Marines du Québec Marge de crédit Autorisation de signature
- 4.14 Vente de terrain Madame Hélène Laurie Berger
- 5. RAPPORT DES DIFFÉRENTS SERVICES
- 6. PROPOS DU MAIRE
- 7. PÉRIODE DE QUESTION & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

120507.116 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Smith, appuyé de madame la conseillère Louise David et unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 avril 2012 et des séances extraordinaires des 18 et 25 avril 2012 et du 1^{er} mai 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE - DEMANDES- AFFAIRES NOUVELLES

120507.117 <u>BORNES INCENDIE - ROUTE LEBLANC, SECTEUR PABOS – APPROPRIATION DU SURPLUS</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Lambert, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu d'autoriser l'achat et l'installation de quatre (4) bornes d'incendie sur la route Leblanc, secteur Pabos. Il est également résolu que les sommes suffisantes soient prélevées à même les surplus accumulé du quartier Pabos.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

120507.118 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU TCTIC – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Michaud, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Lambert et unanimement résolu que la Ville procède à la nomination de monsieur Denis Pelchat à titre de représentant élu de la Ville de Chandler sur le conseil d'administration du Technocentre des technologies de l'information est des communications.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

120507.119 CENTRE ÉMILIE GAMELIN

CONSIDÉRANT l'implication majeure du Centre Émilie-Gamelin eu égard à l'offre de services en santé mentale dans le réseau local de services de la MRC du Rocher-Percé;

- CONSIDÉRANT le travail exceptionnel du Centre Émilie-Gamelin au regard de l'offre de services en santé mentale (accueil, support, accompagnement, hébergement temporaire, suivi des clientèles en appartement autonome, centre de jour, intervention de crise) qui est une condition première au maintien de la clientèle en milieu de vie;
- CONSIDÉRANT tous les efforts déployés par le Centre Émilie-Gamelin afin de répondre à la demande de services à une clientèle en situation de grande vulnérabilité;
- CONSIDÉRANT que le Centre Émilie-Gamelin est la seule ressource d'hébergement et de support sur le territoire pour la clientèle aux prises avec des problèmes de santé mentale;
- CONSIDÉRANT la situation problématique qui prévaut actuellement au Centre Émilie-Gamelin eu égard aux difficultés budgétaires;
- CONSDÉRANT que la direction du Centre Émilie-Gamelin a annoncé officiellement la fermeture du Centre à compter du 12 mai 2012, et ce, pour une durée de 4 mois:
- CONSIDÉRANT les conséquences de cette fermeture sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé se traduisant par une augmentation du taux de criminalité, du vandalisme, de violence, etc.;
- CONSIDÉRANT les conséquences directes de cette fermeture notamment une augmentation de l'achalandage de la clientèle à l'urgence, du taux d'hospitalisation en psychosocial et de la durée de séjour à l'hospitalisation ;
- CONSIDÉRANT que, comparativement aux autres territoires de la région, c'est sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé que la fermeture aura un impact majeur, et ce, à plusieurs égards;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Michaud, appuyé par monsieur le conseiller Robert Smith et unanimement résolu ce qui suit :

Que la Ville de Chandler demande à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine et au Centre Émilie-Gamelin d'amorcer les discussions afin de mettre en place des mesures transitoires pour éviter toute fermeture possible et se donner un délai raisonnable pour convenir d'un plan d'action ;

Que copies des présentes soient transmises par appui à la MRC du Rocher-Percé, aux municipalités qui la composent ainsi qu'au ministre de la Santé et des Services Sociaux, monsieur Yves

Bolduc, de même qu'aux députés des comtés de Gaspé et Bonaventure, messieurs Georges Mamelonet et Damien Arsenault

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

120507.120 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Lambert, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu d'approuver les comptes à payer du mois de décembre 2011 représentant pour le journal des achats, un montant de 3 859.07 \$ et les comptes à payer du mois d'avril 2012 représentant pour le journal des achats, un montant de 387 732.57 \$ et pour le journal des achats en lot, un montant de 42 318.44 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

120507.121 OCTROI DE CONTRAT – MISE AUX NORMES DES SYSTÈMES DE RÉFRIGÉRATION ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE – ARÉNAS DE CHANDLER ET NEWPORT

CONSIDÉRANT

l'appel d'offres réalisé pour la mise aux normes des systèmes de réfrigération et efficacité énergétique des arénas de Chandler et Newport;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Louise David, appuyé de monsieur le conseiller Robert Smith et unanimement résolu d'octroyer le contrat pour la mise aux normes des systèmes de réfrigération et efficacité énergétique des arénas de Chandler et Newport au plus bas soumissionnaire conforme, Kwatroe, représentant une somme de 20 260 \$, taxes en sus.

Soumissionnaires	Prix de la soumission		
	Taxes en sus		
Génivar	32 650 \$		
BPR	33 778 \$		
Kwatroe	20 260 \$		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

120507.122 PONT ROUGE - RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO.9

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Smith appuyé de monsieur le conseiller Denis Michaud et unanimement résolu d'approuver la recommandation de paiement no 9 pour les travaux réalisés par l'Entrepreneur Projexco Inc., pour un montant de 514 105.18 \$, toutes taxes incluses, dans le cadre de la reconstruction du Pont Rouge, le tout selon la recommandation de paiement de la firme Génivar.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

120507.123 PROJET DE RÉNOVATION DE LA SALLE DE SPECTACLE – HONORAIRES PROFESSIONNELS DESSAU INC

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Denis Michaud et unanimement résolu d'approuver les honoraires professionnels de la firme Dessau, facture 900005585, au montant de 18 218.08 \$, toutes taxes incluses, dans le cadre du projet pour la rénovation de la salle de spectacle à Chandler.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

120507.124 PROJET « AMÉLIORATION DE LA ROUTE VERTE » - MISE DE FONDS ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Michaud, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu d'approuver, dans le cadre du projet « Amélioration de la route verte » la mise de fonds de 30 000 \$ de la Ville de Chandler dans le cadre d'un projet totalisant 160 000 \$. Il est également résolu d'autoriser monsieur Jean Bélanger, directeur administratif à signer pour et au nom de la ville de Chandler tout document concernant les modalités de versement de la contribution financière du pacte rural au montant de 65 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

120507.125 FONDS D'INTERVENTION STRATÉGIQUE RÉGIONALE 2011-2012 – CONFIRMATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE CHANDLER

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Smith, appuyé de madame la conseillère Louise David et unanimement résolu d'approuver la contribution financière de 58 000 \$ de la Ville de Chandler dans le cadre du projet « Fonds d'intervention Stratégique Régional 2011-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

120507.126 <u>FONDS DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE - AMÉNAGEMENT TERRAIN GASPÉSIA ET BLOC 96</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Michaud, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu d'approuver les honoraires professionnels de madame Louise Vigneault, designer, pour l'aménagement du terrain de la Gaspésia et du Bloc 96 représentant un montant de 9 980 \$, toutes taxes incluses. Il est également résolu que cette somme soit prélevée dans le cadre du fonds de diversification économique de la ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

120507.127 FONDS DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE - SUPPORT INFORMATIQUE (CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS)

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Robert Smith et unanimement résolu

d'approuver les honoraires professionnels de la firme INTERSTATION, pour le support informatique (Centre de services partagés) représentant un montant de 18 970 \$, toutes taxes incluses. Il est également résolu que cette somme soit prélevée dans le cadre du fonds de diversification économique de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

120507.128 <u>FONDS DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE – CONSULTANT</u> EN DÉMARCHAGE ET DÉVELOPPEMENT DE PROJETS EN TIC

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Denis Michaud et unanimement résolu d'approuver les honoraires professionnels de monsieur Maxime Smith, consultant en démarchage et développement de projets en TIC, représentant un montant de 24 144.75 \$, toutes taxes incluses. Il est également résolu que cette somme soit prélevée dans le cadre du fonds de diversification économique de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

120507.129 <u>FONDS DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE –</u> CYBERMARKETING

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Michaud, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu d'approuver des honoraires professionnels de cybermarketing de la firme de Cyboulot, représentant un montant de 22 995 \$, toutes taxes incluses. Il est également résolu que cette somme soit prélevée dans le cadre du fonds de diversification économique de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

120507.130 <u>DIVISION EN DISTRICTS ÉLECTORAUX</u> — <u>DEMANDE AU</u> <u>MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET</u> DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT

qu'en vertu de l'article 9 du décret de regroupement numéro 705-2001 adopté le 13 juin 2001 par le gouvernement du Québec, la nouvelle ville, pour les deux premières élections générales, a été divisée en cinq (5) districts électoraux correspondant au territoire des anciennes municipalités;

Considérant

que pour l'élection générale de 2009, madame Nathalie Normandeau, alors ministre des Affaires municipales et des Régions, donnait suite à une résolution municipale demandant le maintien de la division en districts électoraux existants, cette division comportant cinq (5) districts électoraux correspondants au territoire des anciennes municipalités regroupées;

CONSIDÉRANT

que les membres du Conseil, bien que conscients des règles de division en districts

électoraux, préféreraient maintenir le statu quo en ce qui a trait aux délimitations actuelles des districts, soit le territoire des anciennes municipalités, le tout conforme à la volonté de l'ensemble des citoyens de la grande ville;

CONSIDÉRANT

qu'il serait logique de maintenir les districts formés du territoire des anciennes municipalités regroupées surtout pour les services administratifs puisque chacun de ces districts possède une taxation qui lui est spécifique compte tenu qu'au moment du regroupement chacune des anciennes municipalités conservaient ses surplus ainsi que ses dettes;

CONSIDÉRANT

le sentiment d'appartenance profond qui habite les citoyens des secteurs touchés par cette nouvelle division en districts électoraux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Louise David appuyé de monsieur le conseiller Robert Smith et unanimement résolu ce qui suit :

- → Que demande soit transmise au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Monsieur Laurent Lessard, afin de maintenir les délimitations actuelles des districts électoraux correspondant au territoire des anciennes municipalités regroupées;
- → Que la nouvelle ville soit divisée en six (6) districts électoraux correspondant au territoire des anciennes municipalités et conservant le nom de ces anciennes municipalités;
- → Que chaque district compte un conseiller à l'exception du district de Chandler qui comptera deux conseillers.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

120507.131 COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES (CJS) – 12^e ÉDITION DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT

la demande d'aide financière déposée par la Coopérative jeunesse de services dans le cadre de la 12^{ième} édition du projet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Smith, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Lambert et unanimement résolu que la Ville de Chandler participe financièrement à la douzième édition du projet de la Coopérative jeunesse de services de la façon suivante :

 versement d'une somme de 500 \$ en contrepartie de la réalisation de menus travaux à la Ville de Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

120507.132 <u>DOSSIER FERMES MARINES DU QUÉBEC – MARGE DE</u> CRÉDIT – AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par madame la conseillère Louise David, appuyé de monsieur le conseiller Denis Michaud et unanimement résolu d'autoriser monsieur Jean Bélanger, directeur administratif, à procéder à l'ouverture d'une marge de crédit dans le cadre des travaux sur la route Pointe-au-Genièvre à Newport, travaux décrétés par le règlement V-146-2012.

Il est également résolu d'autoriser monsieur Jean Bélanger, directeur administratif, à signer tous les documents requis et nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

120507.133 VENTE DE TERRAIN – MADAME HÉLÈNE LAURIE BERGER

CONSIDÉRANT la fermeture d'une partie de la route du Centre communautaire (lot 3-10), secteur Pabos Mills;

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler désire vendre le résidu du lot 3-10 qualifié d'excédentaire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Smith, appuyé de madame la conseillère Louise David et unanimement résolu que la Ville de Chandler vende une partie du lot 3-10 (route du Centre communautaire) à madame Hélène Laurie Berger;

Que cette partie du lot 3-10 du cadastre officiel de la municipalité de Pabos laquelle parcelle est identifiée au plan 2210 minute 5249 de l'arpenteur géomètre, monsieur Jean-Louis Leblanc.

Mesures du lot

Façade 5,79 mètres, profondeur 60,96 mètres, superficie de 337,71 mètres carrés.

Que cette vente soit faite sans aucune garantie et aux risques et périls de l'acquéreur pour une considération de MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1 500 \$), plus taxes, le cas échéant et qu'une servitude pour la conduite sanitaire soit enregistrée.

Que les frais reliés à cette vente ainsi que les frais professionnels soient assumés par madame Hélène Laurie Berger.

Que madame Louisette Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, soient autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville de Chandler ainsi que tous documents pertinents requis et nécessaires afin de donner plein et entier effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Madame I'assembl		conseillère 21h40.	Louise	David	propose	la	levée	de
VILLE DE	E CH	ANDLER						
Louisette Langlois		nglois	-		ch Giroux, ecteur géné			
Maire				ווט	recteur ge	er:	aı	